

Néo & projet d'un COE «électrique»

Le responsable «Alstom» pour ces 2 sujets confirme que le logiciel Néo est appliqué différemment d'un site par rapport à un autre... Le COE «électrique» permettrait, entre autres, de standardiser et renforcer les règles. Les difficultés rencontrées avec NEO seraient dû, en partie, à une **perte de certaines compétences**.



Le COE «suivra le câblage» jusqu'au GO série des commandes. Le COE Electrique serait « très différent» du COE «intérieurisme». Son rôle serait surtout de gérer la prestation électrique ainsi que faire travailler nos ressources et compétences multi-projet...

D'après la Direction Générale, **les salariés «concernés» resteraient, pour la plupart, sur leurs sites**. C'est une nouvelle équipe «centrale», d'une vingtaine de personnes, responsables compris qui gèrerait un sous-traitant «unique» (SAFRAN), basée à Toulouse, au lieu de plusieurs sociétés de sous-traitance aujourd'hui selon les sites.

Charge des sites français

Le trou de charge de La Rochelle est confirmé, il est prévu une sous-charge de 20 à 30 mois. La toute récente commande de TGV, certes indispensable pour cet établissement, ne règle pas tous les problèmes

Sur Reichshoffen un trou de charge est également annoncé : Pour pallier à celui-ci **du transfert de charge entre VPF et Reichshoffen est prévu**. De la charge d'ingénierie de VPF a déjà été transféré chez nos collègues alsaciens.

Au niveau des activités commerciales, sur les importantes commandes potentielles du Grand Paris et du MF19, la concurrence est féroce... Celles-ci ne sont donc pas gagnées d'avance !

Intéressement

Le résultat, au niveau de la tenue des objectifs du site est de 79%. Il y a eu **une grosse dégradation sur les frais généraux** entre Février et Mars : Pas d'explication de la Direction pour le moment... Explication d'autant plus souhaitable que, bizarrement, c'est toujours en fin d'exercices que les frais généraux se dégradent !



FO a profité de l'ouverture des négociations «en central» pour le renouvellement de l'accord d'intéressement pour rappeler que l'indicateur «Frais Généraux» était **complètement opaque** pour les salariés de l'ensemble des sites d'Alstom transport.

FO a également profité de ces négociations pour demander, par avance, avant même de connaître les chiffres, **un supplément d'intéressement**.

Pour Force Ouvrière **ce supplément de prime se justifie largement** compte tenu de l'absence, ces dernières années, d'une autre prime : La participation aux bénéfices qui a disparu, notamment à cause de subventions massives faites à des filiales étrangères (optimisation fiscale).

Nous attendons la réponse de la Direction Générale...



Migration des systèmes de gestion des entreprises (ERP)

D'après la Direction Générale, cette migration s'imposerait aux sociétés cotées en bourse... Cela consiste essentiellement à un changement des données d'entrées pour la présentation des comptes et des résultats financiers : **C'est un changement de norme comptable.**

D'après la Direction Générale il n'y aura pas d'effet sur les effectifs hormis lors de la mise en place (plus de travail pendant quelques mois) : La mise en place demandera du travail d'un ou de deux **dimanches et jours fériés pour des salariés de la finance** qui pourrait peut être effectués en TAD. Ce nouveau système de gestion, impactera également les salariés de la planification car «plus de rigueur» serait demandé...

Dates envisagées au département Finance :

- Dimanche 6 mai et 13 mai
- Lundi de Pâques & Jours fériés du mois de mai ?

L'avenir de la chaudronnerie

Malgré des problèmes de qualité sur ce qui est fait «ailleurs», la stratégie d'Alstom est de réaliser une **part plus importante de ces activités dans des pays low-cost**. Seuls resteraient les produits très complexes à réaliser... Sur VPF, la chaudronnerie connaît des problèmes supplémentaires : L'absentéisme est élevé, notamment sur la commande M7. Il y a des arrêts de longues durées. A noter que dans les 5 ans, 10 départs à la retraite, sur 29, sont prévus chez les opérateurs concernés...



Ça va bouger au niveau des activités logistiques :

Lors du Comité central d'Entreprise du mois de mars la Direction Générale a présenté un «état des lieux» de ce qui est sous-traité ou pas, selon les sites, au niveau de la logistique. **L'objectif annoncé de la Direction est d'optimiser et standardiser** les pratiques entre les différents sites... Et très probablement d'augmenter tôt ou tard le niveau de ce qui est sous-traité en logistique.

Solde de congés : Quelques rappels...

Force Ouvrière rappelle que, si le choix des dates de prise des congés (CP, RTT, ...) est soumis à validation de la hiérarchie (hors cas spéciaux), **tout salarié a le droit, s'il le désire, de solder la totalité de ses droits acquis**: Ainsi, par exemple, on ne peut refuser à un salarié de solder des congés payés pour fin mai. Le fait qu'il y ait, dans certains services, une forte charge n'y change rien ! **En aucun cas on ne peut imposer de « mettre ses jours » dans le CET.**

Par ailleurs FO rappelle que, contrairement à ce que certains peuvent prétendre, le CET est nettement moins intéressant qu'avant et que le nombre total de jours de congés «*basculables*» (quel que soit le « type » de congés) est limité à 10 sur l'année civile.

Entretiens individuels...

En cette période d'entretiens individuels n'hésitez pas à vous rapprocher de votre délégué FO le plus proche si nécessaire.

